Projet Compétitivité :
N'est-il pas contre-productif ?!?

Depuis 10 mois maintenant, un accord dit de compétitivité portant sur le temps de travail est entré en vigueur à Bidos. Après la mise en application de cet accord voulu par la direction et accompagné des syndicats se prétendant « réformistes »… Un premier bilan s'impose suite aux réformes!!!

Voici des réflexions, questions qui reviennent souvent de la part des salariés :

- Qu'y a-t-il de compétitif quand cet accord, conjugué à la politique d'externalisation de charge génèrent un volume effarant d'heures de RUFLUX sur notre site de production de Bidos ?

Pour la CGT, le fait d'avoir limité les CH est contre-productif. Il n'y a pas si longtemps encore, les salariés avaient la possibilité et le choix d'anticiper leurs heures de sortie du travail en posant un CH. Pourtant, cette démarche personnelle n'empiétait pas sur les heures super efficaces… Contrairement à ce que la direction prétendait et faisait croire lors de cette négociation, **non les salariés ne font pas des heures « d'avance » quand ils n'ont pas de travail et s'en vont quand ils en ont !!!**

- Qu'y a-t-il de compétitif à réduire les plages d'horaires variables, à limiter le volume d'heure à 3h maxi/semaine (au lieu de 3h30 hier) permettant de se constituer un volume d'heure « d'avance » afin de concilier au mieux vie professionnelle et vie familiale ?

Aujourd'hui on ne peut que constater qu'une fois le volume d'heure d'avance nécessaire à la fermeture de fin d'année est constitué par le salarié, il fait le minimum et rentre chez lui… Travail fini sur site ou pas…

- Qu'y a-t-il de compétitif de voir des salariés moins épanouis au travail, sans parler de leurs motivations?

Pour la CGT, où est donc passé le niveau social « Messier » quand de nombreux salariés ne peuvent plus entrainer ou jouer dans une équipe, faire du sport ou d'autres activités, car leurs droits sont réduits et limités par un nombre de CH pouvant être pris dans le bimestre/année… **Nous rappelons que ces heures ont été faites et non volés !!** Que dire sur la réduction du temps de pause entre 11h45-14h, qui permettait de faire une activité sportive, se relaxer, décompresser… ?

Qu'y a-t-il de compétitif à rajouter autant de contraintes sur les pointages sans arriver à mettre au point le logiciel?

Pour la CGT, le service GAP était déjà « overbooké » avant la mise en place de cet accord… Force est de constater que cela n'a fait qu'accroitre le travail de ces salariés qui n'en avaient pas besoin. Sans parler de la comptabilité des heures de travail qui, trop souvent ne sont pas à jour, mais aussi des écrêtages au bon vouloir des bimestres…

Sur toutes ces interrogations nous attendons TOUJOURS des explications de l'ensemble des parties signataires…

Pour certain, la crise sanitaire, économique, la guerre en UKRAINE, peut tout expliquer mais pour nous c'est plutôt l'arbre qui cache la forêt. Ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui, l'obligation de travailler le vendredi après-midi (personnel en Journée), le double pointage (GTA/Shopvue) des pauses casse-croûte, un pointage journalier (assimilé/cadre), un écrêtage à 9h des CH par bimestre, un maxi de 4 CH par bimestre… **ne servent à rien** !!!

Pire, cet accord compétitivité est contre-productif dû à sa rigidité !!!

Est-ce cela être « réformiste » ?

A la CGT Messier Bidos, on se revendique « PROGRESSISTE ».

Chacun doit choisir son camp !!

Le cahier revendicatif des salariés de Bidos est clair sur les vrais sujets qui nous permettrons d'aborder le thème de la compétitivité!!! **Tout y est notifié !!!**

A table !

Jeudi 13 octobre 2022 a eu lieu une 2ème réunion portant sur l'avenant n°1 de l'accord compétitivité.
Sur proposition d'une organisation syndicale, la pause casse-croûte pour les équipiers en 2x8, sera décalée de ¼ d'heure afin de pouvoir bénéficier du restaurant d'entreprise.
Après une rapide vérification et bien que l'on nous maintient le contraire, il s'avère que les horaires du restaurant d'entreprise le permettent déjà.
Ce faisant, les personnels concernés, à ce jour, ne percevront plus la prime de panier mais une indemnité compensatrice (groupe fermé, article 3 de l'accord compétitivité).
Le restaurant d'entreprise sera désormais ouvert sur toute la plage de prise de poste des 2x8 et 4x9. C'est à dire de 17h15 à 19h15!

Une bonne bavette à l'échalote à l'heure du goûter !

Revendication de la CGT :

Pourquoi ne pas tout simplement retarder la pause en même temps que les 4x9 et permettre la prise du dîner à un horaire plus adapté ? La direction nous répond que la plage fixe qui suivrait le retour du restaurant d'entreprise serait « trop courte ». Elle n'est pas beaucoup plus longue le vendredi après-midi pour le personnel à la journée !! **Mais ne vous inquiétez pas, comme vous avez pu le lire et l'entendre, certains se chargent de négocier sa suppression.**
Là où le bât blesse, c'est que les personnes n'ayant jamais fait équipe avant la date d'entrée en vigueur du nouvel accord ne se verront pas attribuer cette indemnité. Idem pour les nouveaux embauchés. Nous parlons quand même d'environ 10 euros brut par après-midi...
Quelle avancée**... Où est le syndicat de la fiche de paie ?**
Nous avons naturellement fait remarquer que cela allait créer un décalage entre les équipiers, visiblement ce n'est pas la vision de tout le monde…
La direction locale doit se frotter les mains ! On leur amène sur un plateau la solution pour supprimer définitivement la prime de panier pour le personnel d'après-midi ! Même avant la négociation de la nouvelle convention collective… que du bonheur !!! Mais pour qui ?
On nous explique que, conformément à la législation, l'accès au restaurant d'entreprise entraîne la suppression de la prime panier et qu'une indemnité compensatrice a été demandée comme pour les ABC. Il n'y a rien à demander !! Cette indemnité compensatrice est prévue dans l'accord compétitivité qu'ils ont eux-mêmes signé il y a quelque mois. Donc non ! Il n'y a pas eu de demande particulière sur ce sujet de la part des autres OS. La direction applique simplement l'article 3 de l'accord !
Pour la CGT, **la prime de panier doit être maintenue pour tous les équipiers en 2x8 et ABC**, peu importe l'accès au restaurant d'entreprise et peu importe leur date d'arrivée en équipe !

On appelle ça un mieux disant ou plus simplement la non perte d'un conquis social !!!

La CGT ne sera pas signataire pour les raisons ci-dessus évoquées. Quand bien même la CGT serait signataire, une signature de cet avenant entraînerait automatiquement la validation de l'accord compétitivité dans sa globalité... Cela irait à l'encontre du cahier revendicatif des salariés !

Nous réitérons la demande de pouvoir discuter du cahier revendicatif des salariés avec la direction.
Il n'y a aucune raison pour que les demandes des autres OS soient étudiées et que les revendications des salariés en lutte depuis plusieurs mois soient balayées d'un revers de main !

Voilà la preuve qu'actuellement les équipes 2x8 ont bien accès au restaurant d'entreprise !!

Eurest

Horaires de service du restaurant

Lundi	de 11h45 à 13h30 et de 18h00 à19h15
Mardi	de 11h45 à 13h30 et de 18h00 à 19h15
Mercredi	de 11h45 à 13h30 et de 18h00 à 19h15
Jeudi	de 11h45 à 13h30 et de 18h00 à 19h15
Vendredi	de 11h30 à 13h15 et de 18h00 à 19h15

Bidos, le 20/10/2022